Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
conseil municipal du 19 juin 2019

Présents

VENEAU Michel	
MEZY Michel	
HENRY Micheline	
QUILLIER Pascale	
REBOULLEAU Sylvie	
BRUERE Charly	
DENUÉ Marie-Claire	
GUILLEMET Christine	
THENOT Alain	
DUCHEMIN Véronique	Arrivée à 19 h 21
BOTTE Anne-France	
DEMAY Thierry	
BOCQUET Christophe	
BERGIN Sylvaine	Arrivée à 19 h 19
VEYCHARD Christophe	
MOUAT Chérif	Arrivé à 19 h 57
FOREST Isabelle	
WICKERS Franck	
DHERBIER Alain	
BEZOU Sylviane	
PERREAU Christian	
PETOUILLAT Nathalie	
MOLINA Isabelle	
DE SAINTE-CROIX Andrée	

Absents

RENAUD Michel	Pouvoir à Mme REBOULLEAU
COUCUREAU Martine	Pouvoir à Mme QUILLIER
DELAS Christian	Pouvoir à M. BRUERE
MANGEOT Denis	Pouvoir à M. THENOT
BLOIN Denis	Pouvoir à M. BOCQUET
LOUIS Véronique	Pouvoir à M. MEZY
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à Mme GUILLEMET
PASSAS Joël	
BOUJLILAT Hicham	Pouvoir à M. DHERBIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 19 juin 2019

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Mercredi 19 juin 2019 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2019 - Budget Supplémentaire : Ville, Eau, Assainissement, STIC.
2. Exercice 2018 – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : Compte-rendu d'emploi.
3. Exercice 2019 - SIEEEN : convention pour le versement de fonds de concours.
4. Exercice 2019 - Fonds Façade – Attribution de subventions d'équipement.
5. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'effectuer un apport en numéraire et en nature à la future SEM (Eden cinéma).

B) AFFAIRES JURIDIQUES

6. Examen du rapport annuel du maire sur les délégations de service public.
7. Cession de l'emprise foncière de la piscine au profit de la CCLVN.

C) AFFAIRES GENERALES

8. Approbation du Site Patrimonial Remarquable (SPR).
9. Installations de bornes marchés escamotables – demande de subvention.
10. Approbation de l'adhésion de la CCLVN au syndicat Nièvre Numérique.
11. Cœur de ville : demande de subvention FNADT.
12. Modification des statuts –Changement de nom de la collectivité.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

D) AFFAIRES SPORTIVES

13. Convention entre le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour l'utilisation du gymnase Pierre Gilles de Gennes.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-sur-LOIRE (NIEVRE)

2

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
conseil municipal du 19 juin 2019

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal.
Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.
M. Renaud a donné pouvoir à Mme Reboulleau. M. Delas a donné pouvoir à M. Bruère. Mme Jouy a donné pouvoir à Mme Guillemet. Mme Coucureau a donné pouvoir à Mme Quillier. M. Mangeot a donné pouvoir à M. Thénot. Mme Louis a donné pouvoir à M. Mezy. M. Bloin a donné pouvoir à M. Bocquet. M. Boujlilat a donné pouvoir à M. Dherbier.

Je vous annonce que trois conseillers auront un peu de retard pour des raisons diverses et variées : Mme Bergin, M. Mouat et Mme Duchemin.

Il faut qu'on désigne un secrétaire de séance. M. Wickers est le plus jeune.

Par rapport au dernier conseil municipal, par rapport au compte rendu du 23 mai 2019, avez-vous des observations ? Pas d'observation.

Alain Dherbier
Ce n'est pas vraiment une question. Ça concerne la jauge des salles que j'avais demandée. Vous m'avez dit que vous me l'enverriez.

Michel Veneau
Et on ne l'a pas fait. C'est bien noté, on va vous le faire, avec les diverses activités de nos salles. On a bien regardé tout ça. On refera les nouvelles salles avec. On va intégrer dans le tableau toutes les nouvelles salles qui ont été ouvertes depuis.

Par rapport aux rapports sur table, avec vous des observations ?

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Nous sommes réunis ce soir afin de valider un certain nombre de décisions concernant la vie de la commune. Nous étudierons et devront voter le budget supplémentaire qui, je vous le rappelle, nous permet de réintégrer le résultat de l'exercice 2018 au sein du budget 2019. M. Demay vous présentera notre projet de BS dans quelques instants.

En ce qui me concerne, laissez-moi vous donner quelques informations sur la vie de la cité et sur les travaux en cours, car il ne vous aura pas échappé que notre ville bouge, il y a des travaux. C'est vrai que ça perturbe le quotidien, la circulation. Mais une ville en travaux, c'est aussi une ville active. Dans le monde actuel, il faut aussi qu'on avance. Notre ville est dynamique. Ce matin, nous avions encore une réunion dans le cadre du Cœur de ville. Nos projets sont pris en compte par l'État, les services et nos partenaires.

Ceci nous fait plutôt chaud au cœur. Cela veut dire que dans les années futures, demain, dans 5 ans et plus pour certaines actions – l'habitat et d'autres –, il y aura des retombées sur la ville et sur le territoire.

Comme vous le savez, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a souhaité valoriser les délaissés du terrain autour de l'aérodrome, tout en promouvant la production et le développement des énergies renouvelables. Pour ce faire, elle a lancé un appel à la manifestation d'intérêt (AMI) permettant de procéder à la sélection des candidats et des offres ayant pour objet l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de notre commune. Après plusieurs négociations, la Ville vient d'aboutir à un accord concernant une autorisation d'occupation du domaine public pour la société EDF Énergie renouvelable dans les conditions suivantes. La surface exploitée sera donc de 26,30 hectares, représentant une puissance totale de 26,5 mW, soit une consommation équivalent à 11 600 foyers. La durée minimum du contrat est fixée à 35 ans. Le montant total de l'investissement est de 16 900 560 €, assuré à 100 % par des fonds propres de la société. Le loyer hors indexation sera de 5 000 €/hectare/an, soit une redevance totale annuelle de 131 500 €. Soit, sur 35 ans, 4 602 500 €. En plus de cette recette, chaque année, le montant des taxes et de la fiscalité a été fixé à 273 073 €/an, soit un versement sur 35 ans de 9 557 555 €, qui seront reversés aux différentes collectivités : la Ville de Cosne, la communauté de commune Loire Vignobles et Nohain (pour quelques jours encore), le Département et la Région. Lorsque l'on connaît le montant de l'investissement et la totalité des taxes qui seront reversées, nous dépassons les 30 M€ qui seront injectés dans l'économie locale. Je vous ai parlé des territoires et du bassin de vie. Ça correspond bien à ces investissements. Outre ces revenus non négligeables pour la collectivité, à savoir au total la somme de 14 160 055 € pendant la phase de construction, 30 personnes seront employées, avec un pic d'environ 100 personnes pendant le montage de tous les panneaux pour la phase de construction. En ce qui concerne l'entretien, qui sera assuré par la société, ça sera 1 à 4 personnes suivant la période et les besoins d'entretien de l'exploitation. L'exploitation est prévue pour démarrer fin de l'année 2021.

D'autre part, nous avons reçu la confirmation de la banque des territoires, anciennement connue sous le nom de la Caisse des dépôts et consignations, de sa participation à hauteur de 420 000 € au sein de la future SEM de l'Éden Cinéma. Le soutien de cette institution, ô combien prudente et rigoureuse, est à mes yeux une garantie de la qualité de notre projet et par-delà, de son sérieux.

En ce qui concerne les travaux en cours, nous achevons la construction du CTM (vous le voyez en passant maintenant) qui devrait être opérationnel d'ici quelques mois. C'est un investissement lourd pour la collectivité, qui représente une somme de 1 670 000 € TTC de travaux. Je m'étais engagé à réaliser cet aménagement car, à mon sens, il s'imposait, parce qu'il est nécessaire à la mise en place d'une mutualisation des moyens humains et matériels. Il s'imposait enfin pour répondre aux besoins de demain en matière de moyens techniques, de logistique et de réactivité. Avoir des services techniques répartis sur plusieurs sites ne répondait plus aux besoins de la population. En réalisant cette construction, nous libérons également trois sites qui vont nous permettre, d'ici la fin de l'année, de finaliser, je l'espère, la négociation engagée avec les promoteurs immobiliers afin de construire, en lieu et place des serres, une résidence sénior (rue de Donzy) ;

d'installer dans les meilleurs délais certaines associations au sein de l'ancien CTM, ce qui devrait préfigurer la création d'une maison des associations ; d'utiliser le parking adjacent afin d'améliorer le stationnement du centre-ville ; de déménager les mécanos du cœur au sein du quartier Saint-Laurent, en lieu et place des locaux libérés par les espaces verts. Je suis conscient que la construction du CTM a un impact certain sur les finances de notre ville. Au regard des subventions peu mobilisables, je pense qu'il était important de le réaliser pour tous les sujets et tout ce que je viens d'évoquer. C'est un moment important pour la ville de libérer ce centre-ville, au niveau de nos véhicules et de nos agents, qui étaient aussi perturbés depuis bien des années. Je ne reproche à personne, on en entend parler depuis bien longtemps, depuis 30-40 ans. A un moment, il fallait prendre la décision. On avait réussi, grâce à M. Asselineau, à acquérir ce terrain le long de la voie de chemin de fer. C'est une très belle acquisition, un espace important qui est libéré maintenant. Je pense qu'on aura un très bon résultat. Nos services ont été favorables à cette réalisation. Ils vont travailler dans de meilleures conditions. J'espère pour eux qu'ils vont pouvoir s'épanouir pleinement dans les années futures sur ce site.

En ce qui concerne le quartier ouest, nous commencerons le désamiantage fin juin. On vient d'avoir l'arrêté du préfet de région en ce qui concerne le SPR il y a 3 jours. Nous avons l'autorisation sur la démolition de toutes ces maisons qui avaient été demandée depuis bien des années. Maintenant, c'est fait, on ne va pas revenir dessus, ça a été long. C'est une démarche administrative qu'il faut faire. Ça a été fait, on a passé beaucoup de temps, les services, on a eu des réunions. Ça fait partie aussi de notre système français. Il faut qu'on s'adapte à ces méthodes en place depuis bien longtemps et qui vont certainement s'améliorer dans le futur.
Les travaux vont démarrer et je pense que la circulation va être fermée jusqu'à la Saint-Michel environ. Une déviation est prévue. Les services ont travaillé dessus, les services techniques et d'autres personnes, pour nous faire une proposition intéressante, en passant par Saint-Agnan et revenir par la rue Thème, en changeant une partie des sens interdits. Les bus ne peuvent pas passer sur le Pont de Loire.

En ce qui concerne les travaux de la place de la Résistance, ils ont débuté au mois de mai et ils devront se terminer en juin 2021. C'est un chantier qui a pris un peu de retard, mais comme vous le savez, les chantiers, on ne les mène pas comme on veut.

Enfin, nous devrions valider d'ici la fin du mois de juin l'avant-projet définitif concernant le projet d'extension du cinéma. Je vous annonce que nous aurons un conseil municipal le 3 juillet pour finaliser les apports en ce qui concerne les actionnaires privés pour la SEM en ce qui concerne le cinéma.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je passe la parole à M. Demay qui va nous parler longuement du budget, puisqu'il faut qu'il lise ligne par ligne.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2019 – Budget supplémentaire : Ville, Eau, Assainissement, STIC

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Le budget supplémentaire, non obligatoire, est une décision modificative particulière du budget primitif. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais il complète ou modifie une partie du budget primitif. Sa préparation et son élaboration sont soumises à des règles précises. En ce qui concerne notre collectivité, le fait d'avoir voté le budget prévisionnel 2019 au mois de décembre 2018 ne nous permet pas d'intégrer les résultats de l'année n – 1, avant d'avoir voté le compte administratif et de prendre en charge le report. Le conseil municipal s'est donc prononcé sur ce point au cours de notre conseil du mois de mai. Aussi, le budget supplémentaire qui vous est présenté ce soir a pour but de vous proposer un certain nombre de réajustements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et de l'évolution de nos projets. Il en ressort donc les points suivants.

Le résultat net à affecter, couverture des reports compris, s'élève à :
Pour le budget de la Ville, des excédents de :
346 585,44 € pour la section de fonctionnement
65 918,89 pour la section d'investissement

Budget de l'eau
Déficit d'investissement : 39 939,56 €

Budget de l'assainissement, excédents de :
392 140,75 € pour la section de fonctionnement
438 977,73 € pour la section d'investissement

Pour le budget du STIC
Excédent d'investissement de 28 534,50 €

Avant de vous apporter quelques éléments d'analyse, je tiens à préciser de la façon la plus claire possible l'objet de ce budget supplémentaire. Il permet dans un premier temps à la collectivité d'effectuer des ajustements liés aux notifications des bases de la fiscalité et des dotations de l'État. Dans un second temps, il nous permet d'ajuster au mieux nos dépenses et nos recettes de fonctionnement et d'investissement.

Permettez-moi maintenant de commenter rapidement les modifications que nous avons apportées au titre du budget supplémentaire.

Tout d'abord, en ce qui concerne les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, nous arrivons à une épargne brute excédentaire de 267 732,44 € pour les comptes 023 et 021. En ce qui concerne les investissements, le tableau des APCP vous indique que nous suivons notre programmation au plus près. Nous avons ajusté au mieux cette dernière, au regard de l'évolution des chantiers en cours. Je vous renvoie au tableau joint qui vous permettra de prendre en compte les modifications apportées.

En conclusion, pour l'exercice 2019, nous devrions avoir besoin de mobiliser l'emprunt à hauteur de 1 500 000 € pour le budget général, ce qui, au regard de la charge financière du centre technique municipal, est fort compréhensible. Je vous rappelle qu'avec ce nouvel emprunt, nous aurons endetté la ville sur notre mandat de 3 500 000 € ; que les réalisations des dépenses d'investissement de 2014 à 2018 se chiffrent à 12 624 148,92 €. Pendant cette même période, nous aurons remboursé 2 221 759,37 € de capital d'emprunt, soit une moyenne de 444 351,87 €.

Enfin, je souhaiterai revenir sur la dernière séance du conseil municipal, sur la tentative de l'opposition ayant pour objet de minimiser les résultats de la Ville en matière d'investissement. Je vais pour cela afficher deux chiffres. Il s'agit du cumul des financements extérieurs obtenus par notre ville sur la période 2008-2014, et 2014-2019.
Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas d'un tour de magie, mais de résultats qui peuvent être contrôlés par chacun d'entre vous. Il s'agit des subventions d'investissement perçues entre 2008 et 2013, et des subventions d'investissement perçues entre 2014 et 2019.
Sachez que je resterai vigilant en maintenant à l'équilibre nos finances, ce afin de tenir le cap fixé par Monsieur le maire, à savoir réduire les charges de fonctionnement, augmenter nos recettes d'investissement grâce aux financements de nos partenaires institutionnels ; maintenir une capacité d'autofinancement propre à finaliser nos chantiers en cours.
En ce qui concerne le budget de l'eau, nous obtenons la reprise d'un déficit d'investissement. Ce dernier sera couvert sur l'exercice 2019.
En ce qui concerne le budget assainissement, nous constatons des excédents sur les sections de fonctionnement à hauteur de 392 140,75 €, et d'investissement pour la somme de 438 977,73 €. Ces sommes seront affectées en totalité au financement des travaux d'assainissement.
En ce qui concerne le budget du STIC, l'excédent d'investissement provient des amortissements.

En conclusion, voilà les grandes lignes de ce projet de budget supplémentaire qu'il vous est demandé de voter ce soir. Il s'agit d'un budget de consolidation qui, comme Monsieur le maire vous l'a indiqué dans son introduction, nous permet d'effectuer les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Malgré les difficultés, nos finances nous permettent d'ores et déjà de pouvoir réaliser nos projets et de contribuer à améliorer la vie des Cosnois et des Coursois.
Je vous remercie.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Je ne savais pas que pour apprécier, il fallait avoir recours à des dessins. C'est une excellente idée, M. Demay.

Thierry Demay
En tant que professeur, vous savez très bien que j'aime bien mettre des images sur des chiffres. C'est quand même quelque chose de beaucoup plus facile à appréhender.

Alain Dherbier
C'est sûr. Comme ça, tout le monde comprend.
Sur le budget principal, section de fonctionnement, charges à caractère général. Au budget primitif, vous aviez un montant de 2 118 913 €. Et vous rajoutez au budget supplémentaire 93 341 €. J'ai vu, c'est contrat de prestation de services et entretien de terrain, maintenance et divers pour les chiffres les plus importants. Ça s'explique un peu avec l'effectif qui est moins important, je suppose.

Thierry Demay
L'effectif moins important, ce n'est pas le plus important. C'est surtout qu'on a beaucoup utilisé l'association Trajectoires, pour les aider dans leurs activités, nous leur avons proposé un certain nombre de travaux. Comme je vous l'avais dit dernièrement, comme il y a beaucoup de projets en cours, on sait très bien que pour mener ces projets, on est obligé de passer par des phases d'étude, sur lesquelles nos services ne sont pas pointues. Donc, on passe par ces sujets d'étude, ce qui augmente ce compte 611, prestations extérieures.

Alain Dherbier
Quelquefois, vous revenez en arrière pour voir ce qui s'est passé. La preuve ! Je ne sais pas si c'est justement là où vous avez vu. Chaque fois, on était critiqués quand on faisait des études. Peut-être que vous avez compris que quelquefois, c'est utile. Mais c'est bien. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis !

Michel Veneau
Des fois, c'est une obligation, comme vous le savez, de faire des études, comme ça vous est arrivé. On est obligé, pour avoir les financements et pour démarrer les projets, de faire des études. On est dans une société où on aime bien faire des études, c'est peut-être le mal français. L'État nous oblige parfois. Peut-être qu'ils ont raison, sur le fond. Peut-être. C'est vrai qu'on n'aime pas trop débloquer de l'argent pour faire des études. Et c'est du fonctionnement, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure.
En ce qui concerne Trajectoires et d'autres prestataires, comme l'a dit Thierry, c'est presque une nécessité aussi.

Alain Dherbier
Sur les charges exceptionnelles, au budget primitif, vous affichiez 2 650 € et au budget supplémentaire, vous rajoutez 177 132 €. J'ai vu le titre : annulés 139 132 €. Je ne sais pas de quoi il s'agit. J'ai vu : autres charges, 38 000 €.

Thierry Demay
La compensation à la communauté de communes pour les 139 000 € qui ont été annulés. Pour ces charges supplémentaires, ça correspond aussi au restaurant du Palais de Loire, les indemnités suite au retard de livraison qu'on a évoqué au dernier conseil.

Alain Dherbier
Je voulais vous poser la question sur l'emprunt supplémentaire, mais vous nous avez donné la réponse.
Sur l'assainissement, section d'investissement, au budget, on avait 2 967 306 €, budget supplémentaire, 764 351,77 €. De quoi s'agit-il ? A ma connaissance, tout le projet est connu. Je pensais que le chiffrage était également connu.

Thierry Demay
Ça correspond aux options qui ont été prises sur les tranches de Villechaud et Cours, qui n'étaient pas prévues au démarrage.

Alain Dherbier
C'est quand même important, ça fait 25 %.

Thierry Demay
Ces options étaient prévues sur l'année 2020. Elles ont été mises sur 2019.

Alain Dherbier
Sur le budget de l'eau, section d'investissement, au budget primitif, 63 350 €, au budget supplémentaire, 62 610 €.

Thierry Demay
Les locaux quartier ouest pour la rue Baudin. C'est le montant prévu par rapport à ces dépenses au niveau de l'aménagement qui va être fait. La conduite d'eau qui va être changée, au niveau de la rue Baudin.

Alain Dherbier
Ce n'était pas prévu initialement ?

Thierry Demay
C'était prévu mais pas pour ce montant-là. C'était prévu pour…

Alain Dherbier
Oui, c'est le double. 63 350 + 62 610.

Thierry Demay
Je vais reprendre les APCP. On avait prévu au BP un montant de 10 000 € pour le quartier ouest, la tranche 2. Là, on rajoute 62 610 € pour cette partie. Au BP, on était à 65 350 € et on passe à 127 960 €.

Alain Dherbier
On passe aux APCP. Budget : 4 515 436,63 €. Budget supplémentaire : 522 936,80 €.
On a le Palais de Loire, 60 000 €. De quoi s'agit-il ?

Thierry Demay
Ça correspond principalement aux avenants qui ont été faits pour le Palais de Loire.

Alain Dherbier
On pourra avoir un détail de ça ?

Thierry Demay
Bien sûr.

Alain Dherbier
On passe au centre technique.

Thierry Demay
Vous avez tous ces avenants si vous reprenez les décisions qui ont été prises sur table, vous devriez retrouver ça. Mais on pourra vous le redonner si besoin.

Alain Dherbier
Centre technique : 670 000 € en plus.

Thierry Demay
Le chantier a été plus vite que ce qu'on avait estimé du point de vue des finances. On avait prévu cette somme sur le budget 2020. Et elle a été remise sur 2019. Le coût global ne change pas. La seule chose, c'est que cette somme qui devait être payée sur l'année 2020, on voit qu'elle va être payée sur l'année 2019.

Alain Dherbier
Je m'interroge, si le coût général ne change pas. Pourquoi ? Le 19 novembre 2018, lors du conseil municipal, Monsieur le maire, j'avais parlé du montant total du centre technique, et je vous avais dit 2,5 M€. Vous m'avez repris en disant : ce n'est pas ce chiffre-là. Je vous ai dit : c'est peut-être 2 M€. Et vous m'avez dit : 2 M€, ce n'est pas 2,5 M€. Voilà exactement ce qu'on s'est dit tous les deux. Aujourd'hui, je vois qu'on est à 2 517 000 €. Quand j'annonçais 2,5 M€, je n'étais pas très loin de la vérité. C'est une remarque.

Michel Veneau
C'était avec les terrains, tout l'ensemble.

Alain Dherbier
On est à 2 517 000 € aujourd'hui. Tout au moins, c'est ce qui est marqué.

Michel Veneau
TTC.

Alain Dherbier
Création d'une voie verte du Pont du PO.
Budget : 200 000 €. Budget supplémentaire : - 190000 €. Il reste 10 000 €. Je suppose que c'est pour l'étude.

Thierry Demay
Non. On va commencer les travaux fin d'année 2019. Les 190 000 € sont basculés de 2019 à 2020.

Alain Dherbier
Aménagement rue de Vignelle, Franc-Nohain et rue de l'Est. Budget : 60 000 €. Budget supplémentaire : - 60 000 €. Qu'est-ce qui était prévu rue de Vignelle et quand est-ce que ça sera réalisé ?

Thierry Demay
C'est de la voirie. Ça va être reporté à plus tard.

Alain Dherbier
Aménagement du marché. Budget : 120 000 €. Budget supplémentaire : - 54 000 €.

Thierry Demay
Ce sont les bornes.

Alain Dherbier
Elles coûtent moins cher que prévu ?

Thierry Demay
C'est ça, beaucoup moins cher. On avait repris le devis initial de celles qui ont été posées et c'est quasiment moitié prix.

Michel Veneau
C'est peut-être les soldes ! C'est surprenant. On a tous été surpris.

Alain Dherbier
C'est tout ce que j'avais comme question.

Thierry Demay
Concernant les bornes, ça a été une bonne surprise pour tout le monde. Ça va permettre le réaménagement d'une manière un peu plus intéressante.

Christian Perreau
C'est par rapport au petit dessin que vous nous avez mis. Vous nous avez fait voir qu'on avait eu 1 M€ et que vous avez réussi à avoir 4,5 M€. Je suis étonné parce que vous pleurez tout le temps que l'État ne nous donne pas assez de sous. Il faudra quand même qu'on les remercie parce qu'à chaque conseil : ils ne nous donnent rien, la dotation ! Parce que d'un côté, il nous baisse peut-être un peu la dotation, mais de l'autre, il nous donne quand même de l'argent.

Michel Veneau
M. Demay va vous préciser d'où nous vient cet argent.

Thierry Demay
Au niveau des sommes perçues ce n'est pas que l'État, c'est l'ensemble…

Christian Perreau
L'État, les collectivités, la région, l'Europe. On tape un peu partout, on le sait.

Thierry Demay
On sait bien que si les partenaires donnent de l'argent, c'est que derrière, ils croient dans les projets qui sont faits. Comme on a mené un grand nombre de projets, il est légitime qu'on ait eu plus d'argent. Comme vous le disiez, je remercie devant la presse et devant toute l'assistance, l'ensemble de ces collectivités et de ces partenaires qui nous aident au niveau de la commune à réaliser nos projets.

Christian Perreau
C'est déjà une question que j'ai soulevée. Est-ce qu'il fallait abonder sur des projets ou donner une dotation ? C'est un vrai débat. C'est déjà une question que j'avais soulevée. Peut-être que c'est mieux que d'abonder sur des projets.

Thierry Demay
C'est ce que fait maintenant l'État, en particulier la préfecture et la sous-préfecture. Plutôt que de donner de l'argent qui ira peut-être dans du fonctionnement ou des choses comme ça, il préfère essayer de relancer l'économie nationale en lançant des travaux. Si vous lisez les derniers articles qui ont paru sur ceci, on voit que l'État se félicite justement de cet effort financier qu'il a fait parce que finalement, ça a relancé l'investissement dans les collectivités. Qui dit investissement dit automatiquement création d'emploi. C'est un peu le but. Quand on voit les chiffres du chômage qui paraissent tous les trimestres, on est tous d'accord pour se dire qu'on aura un jour ou l'autre une baisse significative du chômage, peut-être plus importante que ce qu'on pourrait espérer.

Christian Perreau
Ce discours-là n'est encore pas passé dans les mœurs aujourd'hui. Même dans les collectivités, à l'association des maires de France : on nous pique tout, c'est ça le discours. Alors qu'en réalité, si on regarde sur le terrain, ce n'est pas exactement comme ça. La réalité, c'est qu'ils abondent quand même. Tant mieux, on ne peut que s'en féliciter. Mais des fois, il faudrait qu'on ajuste notre discours.

Michel Veneau
C'est ce que l'on fait depuis qu'on a signé le contrat de ville. A chaque fois qu'on est intervenu, on a essayé de prendre en compte surtout la Région qui abonde beaucoup dans ce contrat de ville. L'État va abonder au niveau de Cœur de ville maintenant. Mais derrière, les collectivités doivent apporter de l'autofinancement quand même. Il y a 30, 40, 50 % d'autofinancement sur tous les projets, suivant les financements des collectivités ou des partenaires. Mais c'est important pour le territoire et le bassin. Les entreprises viennent de la région, de Nevers, de l'Yonne. Elles viennent de la région pour la plupart, à part quelques exceptions, malheureusement. Des fois, on n'a pas le ressenti au niveau des entreprises comme on le souhaiterait. Mais ça a toujours existé.

Thierry Demay
Une précision par rapport à ce que vous venez de dire. Les collectivités et l'État aident notamment les communes à investir. Monsieur le maire le disait, il faut aussi de l'autofinancement. Rappelez-vous les deux chiffres que je vous ai cités tout à l'heure, à savoir que de 2014 à 2018, il y a eu au niveau de la Ville 12 624 000 € d'investissement

et 4 700 000 € apportés sous forme de subvention. Ce qui veut dire que 8 M€ ont été autofinancés par la Ville. Dans le même temps, nous n'avons fait que 3,5 M€ d'emprunt, moins tout ce qui a été remboursé. On se rend compte que finalement, on a la chance d'être dans une commune qui, du point de vue financier, est très satisfaisante.

Christian Perreau
L'autre jour, il y avait un débat, les travaux, on arrive autour de 3 M€ par an. On n'a jamais réussi à faire mieux. On le sait. Vous prenez sur la durée du mandat, c'est normal qu'on ait un chiffre aussi important.
Mon autre question, c'est sur l'assainissement. Vu qu'on ne maîtrise pas bien le sujet – quand on voit le budget supplémentaire – je suis interrogatif sur l'évolution des prix pour les consommateurs. Au bout d'un moment, il va bien falloir…

Thierry Demay
L'évolution des prix pour les consommateurs, vous le savez très bien. A partir du moment où la personne va être reliée au réseau d'assainissement, la surtaxe va s'appliquer au niveau de sa consommation d'eau. Voilà quel est le coût pour le consommateur. Par contre, celui qui n'est pas susceptible d'être relié à l'assainissement collectif, pour lui, il n'y a aucune modification. N'oublions pas que ce réseau d'assainissement a plusieurs buts. Il y a un premier but, c'est que c'est extrêmement valorisant pour les habitations. Quand vous avez des personnes qui veulent acheter, ils demandent la fibre, qui arrive, et l'assainissement, qui arrive. Pour notre commune, c'est aussi une source d'attractivité qui est très importante. Je ne parlerai pas de l'écologie. On sait très bien que l'Europe à un moment donné va exiger que l'ensemble de la population soit reliée. Autant prendre les devants et faire les choses de manière satisfaisante. Là, on a la possibilité de le faire. Je pense que c'est un bien pour tout le monde.

Christian Perreau
Quand on voit ce que vous êtes obligé de remettre, de toute manière, on peut s'interroger. J'avais déjà protesté quand on a remis sur l'eau, tous les ans, pour faire les branchements, on remet tous les ans des centimes. Et au bout d'un moment, il faut quand même se poser la question : on doit être capable d'équilibrer sans tous les ans remettre… Il nous manque des sous, sinon on ne peut pas raccorder les gens. C'est un discours ! Il faut traiter le problème sur le fond pour qu'on ne soit pas tous les ans obligés… Sur l'assainissement, vous allez avoir le même problème. Tout ce que vous mettez en supplément, au bout d'un moment, il va falloir le répercuter sur les…

Thierry Demay
Là, je vous rappelle que ce n'est pas du supplément. C'est tout simplement ce qui avait été prévu sur 2020 qui vient sur 2019. Ce n'est pas du supplément, le montant indiqué tout à l'heure. Ce n'est pas un rajout au niveau du budget. Il y avait des sommes qui devaient prévues pour sortir en 2020 et qui vont sortir en 2019 puisqu'on fait les deux tranches directement.

Christian Perreau
On verra quand vous allez avoir fini.

Thierry Demay
Concernant l'eau, c'est clair qu'on aimerait bien ne pas avoir à rajouter 2 centimes pour financer. Mais on sait très bien qu'au niveau des communes, on est obligé d'avoir des budgets en équilibre. Or, si on veut pouvoir agrandir le réseau d'assainissement, si on veut pouvoir entretenir un certain nombre de points, on est obligé de le financer. Le seul moyen de le financer, c'est d'avoir un excédent de fonctionnement. Pour l'instant, on a la chance à Cosne d'avoir un prix du mètre cube qui est bas et qui ne permet pas d'avoir cet excédent pour financer ces travaux.

Christian Perreau
Il est moyen, il n'est pas bas. On n'est pas dans les premiers au niveau du prix. Il est moyen.

Thierry Demay
Il est plutôt moyen-bas.

Plus de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? 7 contre. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Thierry Demay
Je vais vous faire passer des documents à signer. Pendant ce temps-là, je vais vous faire la lecture des différents tableaux.

Budget principal
Recettes de fonctionnement, chapitre 70, produit des services
Total du budget après BS : 435 300 €
73, impôts, taxes et versements assimilés : 8 186 273 €
74, dotation aux subventions et participation : 2 621 419 €
Autres produits de gestion courante : 192 100 €
Produits exceptionnels : 40 000 €
Reprise sur provision : 7 050 €
Atténuation de charges : 212 000 €
Reprise d'excédents : 346 585,44 €
Opérations d'ordre : 88 747 €
Soit un total de recettes de fonctionnement de 12 129 475,44 €

Dépenses de fonctionnement
Charges à caractère général : 2 212 254 €
Charges de personnel : 6 777 069 €
Atténuation de produits : 130 000 €
Charges de gestion courante : 1 558 197 €
Charges financières : 150 000 €
Charges exceptionnelles : 179 782 €
Dotation aux amortissements : 8 444 €
Virement à la section d'investissement : 267 732,44 €
Opérations d'ordre entre sections : 846 000 €
Soit un total de dépenses de 12 129 474,44 €

Budget d'investissement
Dotations, fonds divers et réserves : 552 000 €
Excédents de fonctionnement : 1 736 821,33 €
Subventions d'investissement : 2 863,36 €
Autres subventions d'investissement : 230 600 €
Besoins d'emprunt : 1 500 000 €
Dépôts et cautionnement reçus : 3 000 €
Résultat d'investissements reportés : 65 918,89 €
Virement de la section de fonctionnement : 267 732,44 €
Produits de cession : 300 000 €
Opérations d'ordre entre sections : 846 000 €
Opérations d'ordre patrimonial : 105 000 €
Total des recettes d'investissement : 7 607 936,02 €

Dépenses
Dotations : 19 100 €
Remboursement d'emprunt : 549 200 €
Immobilisations incorporelles : 185 938,28 €
Subventions d'équipement versées : 502 873 €
Immobilisations corporelles : 770 567 €
Immobilisations en cours : 5 186 510 €
Autres immobilisations financières : 200 000 €
Opérations d'ordre entre sections : 88 747 €
Opérations d'ordre patrimonial : 105 000 €
Total des dépenses d'investissement : 7 607 936,02 €

Budget de l'eau
Recettes de fonctionnement
Ventes produits fabriqués et autres : 178 268 €
Opérations d'ordre entre sections : 749 €
Résultat de fonctionnement : 14 051,50 €
Total de recettes de fonctionnement : 193 068,50 €

Dépenses de fonctionnement
Charges à caractère général : 9 000 €
Charges de personnel : 11 000 €
Charges financières : 40 000 €
Opérations d'ordre : 68 034 €
Virement à la section d'investissement : 65 034,50 €
Total des dépenses de fonctionnement : 193 068,50 €

Budget d'investissement
Réserve : 14 05150 €
Emprunt : 120 000 €
Autres immobilisations financières : 11 000 €
Opérations d'ordre entre sections : 68 034 €
Opérations d'ordre patrimonial : 12 300 €
Virement de la section d'exploitation : 65 034,50 €

Total : 290 420 €

Dépenses d'investissement
Emprunts et dettes assimilés : 95 419,94 €
Immobilisations incorporelles : 1 300 €
Immobilisations en cours : 126 660 €
Opérations d'ordre entre sections : 749 €
Opérations d'ordre patrimonial : 12 300 €
Déficit d'investissement : 53 991,06 €
Total des dépenses d'investissement : 290 420 €

Budget de l'assainissement
Recettes de fonctionnement
Ventes produits fabriqués et autres : 530 271 €
Opérations d'ordre entre sections : 53 656 €
Résultat de fonctionnement : 392 140 €
Total de recettes de fonctionnement : 976 067,75 €

Dépenses de fonctionnement
Charges à caractère général : 8 563 €
Charges de personnel : 158 000 €
Charges financières : 25 000 €
Opérations d'ordre entre sections : 207 611 €
Virement à la section d'investissement : 576 893,75 €
Total des dépenses de fonctionnement : 976 067,75 €

Budget d'investissement
Subventions d'investissement : 178 598 €
Emprunts et dettes assimilées : 2 400 000 €
Autres immobilisations financières : 220 000 €
Opérations d'ordre entre sections : 207 611 €
Opérations d'ordre patrimonial : 221 300 €
Virement de la section d'exploitation : 576 893,75 €
Excédent d'investissement reporté : 438 977,73 €
Total : 4 243 380,48 €

Dépenses d'investissement
Emprunts et dettes assimilés : 70 000 €
Immobilisations incorporelles : 40 174,73 €
Immobilisations en cours : 3 858 249,75 €
Opérations d'ordre entre sections : 53 656 €
Opérations d'ordre patrimonial : 221 300 €
Total des dépenses d'investissement : 4 243 380,48 €

Budget du STIC
Ventes : 13 000 €
Dotations, subventions : 166 449 €

Total des recettes de fonctionnement : 179 449 €

Charges à caractère général : 17 350 €
Charges de personnel : 115 099 €
Virement de la section d'investissement : 36 078 €
Opérations d'ordre entre sections : 10 922 €
Total des dépenses de fonctionnement : 179 449 €

Dépenses d'investissement
Virement de la section d'exploitation : 36 078 €
Opérations d'ordre entre sections : 10 922
Excédent d'investissement reporté : 28 534 €
Total des recettes d'investissement : 75 534,50 €

Immobilisations corporelles : 75 534,50 €
Total des dépenses d'investissement : 75 534,50 €

Consolidation des dépenses et des recettes : 25 695 330,69 €

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Andrée de Sainte-Croix
Mon voisin n'a pas les mêmes documents que nous. Il nous en manque. Il a des documents sur la Chaussade, sur le Palais de Loire que nous n'avons pas.

Michel Veneau
Qu'est-ce qu'il vous manque comme document ?

Andrée de Sainte-Croix
Il faut qu'il nous dise ce qu'il a et on va voir.

Christian Perreau
Les conventions et baux de la Chaussade. Association de pêche La Cosnoise.

Michel Veneau
C'est le conseil d'avant, ça.
On est d'accord ?

2. Exercice 2018 – Dotation de solidarité urbaine (DSU) : compte rendu d'emploi

Thierry Demay
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine. A ce titre, la commune a reçu pour l'année 2018 la somme de 189 953 €. Aux termes de l'article L2234-19 en vigueur, modifié par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, article 135-2 au Journal officiel de la république française du 19 janvier 2005, le maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la dotation de solidarité

urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du 2e trimestre qui suit la clôture de l'exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement. En ce qui concerne les actions réalisées pour l'exercice 2018, celles-ci ont été ciblées sur des dépenses d'équipement, à savoir :
- l'école Franc-Nohain pour 23 948,41 €
- l'école Pierre et Marie Curie pour 4 991,22 €
- la résidentialisation pour 367 906,08 €, dans le cadre des aménagements urbains
- les structures sportives avec le Cosec et le gymnase du lycée pour 517 194,19 €
- l'aménagement de l'ancien bâtiment F et du Petit Saint-Laurent pour 147 2810,63 € dans le cadre des structures sociales.

Le rapport inclut également :
- une partie des subventions attribuées au centre social et culturel pour 2 500 €
- une participation pour le fonctionnement du CCAS pour 90 000 €
- des subventions sociales diverses pour 50 970 €.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte des actions telles qu'elles figurent aux documents joints en annexe.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Pas de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

3. Exercice 2019 – SIEEN : convention pour le versement de fonds de concours

Charly Bruère
La loi de finance rectificative du 20 avril 2009, qui a été étendue par dérogation au principe de spécialité et d'exclusivité gouvernant le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale le dispositif des fonds de concours, l'article L5212-24 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales disposant en effet : afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté, adaptés suivant la catégorie d'EPCI et les communes membres, après accord concordant exprimé à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours. Il résulte de ces dispositions que ces fonds de concours peuvent être versés par une commune au syndicat d'énergie dont elle est membre et qui réalise pour son compte des équipements. La mise en place d'un fonds de concours au bénéfice du syndicat d'énergie constitue le meilleur moyen d'assurer cet appui financier à la réalisation des réseaux d'éclairage public.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de participer financièrement aux opérations de travaux d'éclairage public réalisées par le SIEEN sur le territoire de la commune, par le versement de fonds de concours, selon les modalités prévues dans la convention et son annexe 1.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Pas de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

4. Exercice 2019 – Fonds façade – Attribution de subventions d'équipement

Franck Wickers
Le conseil municipal, depuis 2002 (délibération du 26 septembre 2002, délibération du 25 septembre 2003 et délibération du 22 février 2010) soutient financièrement les propriétaires d'immeuble dans des projets de ravalement des façades et de leur propriété. L'objectif étant d'améliorer la qualité du paysage urbain à Cosne-Cours-sur-Loire.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement des subventions d'équipement ci-dessous.
Pour un immeuble situé 2 place Georges Clémenceau, un montant de 4 573,47 €
Pour un immeuble situé 11 rue Maréchal Leclerc, un montant de 1 524,49 €
Pour un immeuble situé 18 rue Duguet, un montant de 1 524,49 €
Soit un montant total attribué de 7 622,45 €.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Pas de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

5. Autorisation donnée à Monsieur le maire d'effectuer un apport en numéraire et en nature à la future SEM (Éden cinéma)

Michel Veneau
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, dans le cadre du programme Cœur de ville, en présence de Madame la ministre, Mme Jacqueline Gourault et de Madame la préfète de la Nièvre, a validé différents projets d'aménagement. Ceux-ci sont programmés de 2019 à 2022. Pour cette année, nous nous sommes consacrés à ce que nous avons appelé les projets matures, c'est-à-dire les projets qui étaient, au moment du lancement du programme, déjà bien aboutis. A savoir : l'aménagement de la rue Baudin, la rénovation de l'ancien collège, le premier tronçon de la voie verte, la construction d'une troisième salle de cinéma et de spectacle vivant.
En ce qui concerne ce dernier dossier, nous avons choisi de solliciter des partenaires privés afin de minimiser le coût de la collectivité. Ainsi, dans le cadre de la séance du conseil municipal en date du 20 septembre 2018, nous avons retenu le principe de constitution d'une SEM, société d'économie mixte locale, régie par les dispositions des articles L1521-1 et L1525-3 du code général des collectivités territoriales. Au cours de notre séance du 13 décembre 2018 concernant le vote du budget primitif 2019, nous avons entériné l'engagement de la Ville au sein de cette future SEM en inscrivant des

crédits au titre des APCP. Aujourd'hui, nous avançons rapidement. Aussi devons-nous engager la commune plus en avant concernant les points suivants.
Le capital social de la future SEM sera de 2 660 000 €. La répartition du capital en nature sera de l'ordre d'un tiers du capital contre deux tiers pour la partie numéraire. En ce qui concerne la partie immobilière, elle a été évaluée par le commissaire à l'apport pour une valeur de 960 000 €. Cette somme correspond à l'apport en nature de la Ville, à savoir les locaux du cinéma actuel et la salle des fêtes. En ce qui concerne la partie numéraire, elle a été arrêtée à 1 700 000 € répartis comme suit : 1 100 000 € pour le collège privé et 600 000 € pour les collèges publics, dont 400 000 € de numéraires apportés par la Ville. Cet apport sera réalisé en deux versements : un premier versement de 200 000 € à la constitution officielle de la SEM ; le second de 200 000 € au cours de l'année 2020.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de m'autoriser ou le représentant de la Ville, à réaliser toutes les formalités nécessaires permettant d'engager la Ville dans la constitution de la SEM ; de dire que la dépense de 400 000 € est bien inscrite dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiement ouvertes au budget 2019 et modifiées au budget supplémentaire 2019.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question. Je redis ce que je dis depuis que j'ai connaissance de ce projet. On votera contre parce qu'on est contre le fait que vous construisiez une troisième salle de cinéma au détriment de la salle des fêtes qu'on connaît aujourd'hui. Quand ça sera terminé, on n'aura plus de salle des fêtes.

Michel Veneau
Bien sûr que si.

Alain Dherbier
Non. D'ailleurs, j'arrive à me demander si vous ne me communiquez pas les jauges pour apporter de l'eau à mon moulin. Quand vous nous avez annoncé, sur la salle des fêtes du Palais de Loire, vous l'avez même écrit, que c'était une salle de 250 places, je suis allé à un spectacle il n'y a pas très longtemps, j'ai compté les sièges, il y en a 188. Il en manque pas mal.

Michel Veneau
Vous savez comment ça se passe, M. Dherbier. Le projet a été initié au départ pour 250 places, c'est ce qui avait été prévu. Mais la commission de sécurité est passée par là. Et vous avez vu les allées qu'on est obligé de laisser.

Alain Dherbier
Oui. Mais ce que j'ai vu, c'est 188 places. Celle que vous voulez faire, de mémoire, c'est 330 places au cinéma et 370 ou 375 en salle de spectacle. On verra quand ça sera fini combien on aura. Je rappelle qu'actuellement, la salle des fêtes fait 360 places. Vous reconstruisez quelque chose qui n'aura pas une jauge plus importante.

Michel Veneau
On verra quand ça sera fini.

Alain Dherbier
Ça sera peut-être plus confortable, je l'entends.

Michel Veneau
On verra quand ça sera fini.

Alain Dherbier
Justement, je ne veux pas voir quand ça sera fini et m'apercevoir que c'est loupé. Donc, on votera contre.

Michel Veneau
On verra si c'est loupé. Avec une salle de spectacle vivant, on verra une autre salle.

Alain Dherbier
Mais on n'aura plus de salle des fêtes.

Michel Veneau
Ça dépend. Vous verrez plus tard.
On s'est rendu compte que depuis qu'il y a une salle qui est fermée, au niveau des demandes, pour nos services, ça se passe plutôt bien.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Ils vont où ailleurs ? C'est bien qu'ils aillent à Myennes, M. Perreau. C'est très bien parce qu'à Myennes, il y a une grande salle.
Vous croyez qu'organiser une manifestation dans une salle, ça va dynamiser seulement la ville, avec une action comme ça ? Moi, je n'y crois pas trop. Par contre, on a des partenaires, des voisins qui seront certainement contents que de temps en temps, des gens de Cosne ou de la région aillent dans leur salle. A Myennes ou dans d'autres petites communes, il faut l'entretenir, la salle.

Christian Perreau
A partir du moment où il vient quelqu'un dans une ville, on a des chances d'avoir des retombées. S'il ne vient personne, on n'a aucune chance d'avoir des retombées.

Michel Veneau
Pour l'instant, on a un peu de monde qui vient sur Cosne. Un peu. On est modeste. Il faut rester modeste. On n'est pas si mauvais que ça. Vous allez voir, dans quelques jours, quand Les garçons la note vont démarrer, vous verrez qu'il y a du monde. On voit bien, là, tous les jours, il y a du monde en ville quand même.

Franck Wickers
Concernant les jauges des salles, il ne faut pas non plus confondre le nombre de personnes qui peuvent être accueillies dans une salle et le nombre de personnes qui

peuvent s'assoir. Si on donne des jauges d'accueil et de capacité, il ne faut pas les comparer au nombre de personnes assises.

Charly Bruère
Le niveau de confort de cette nouvelle salle sera nettement au-dessus puisqu'elle sera climatisée, les sièges seront confortables. Rien à voir avec ce qu'on a à l'heure actuelle.

Michel Veneau
Tout à fait. Ça sera la différence. D'ailleurs, on aura une salle de spectacle confortable. Et les gens viendront. Nos voisins les plus proches viendront. On verra le résultat. Vous verrez, je vous l'avais annoncé, au niveau du financement de la Ville de Cosne, vous verrez les chiffres. On n'aura jamais fait une opération aussi intéressante pour la Ville de Cosne, avec un aménagement de ce genre. On vous donnera tous les chiffres.

Michel Mézy
Une précision pour M. Perreau. Je ne sais pas s'il connaît les salles des autres communes de la communauté de communes. Je l'incite à aller les voir. Si vous les connaissez…

Propos inaudibles

Michel Mézy
Ça ne vous donne aucun droit, pas plus que ceux qui ne sont pas nés ici.
Simplement, sans faire de racisme local, je voulais vous dire que…

Michel Veneau
S'il vous plaît. Laissez les gens s'exprimer tranquillement. Ce n'est pas la peine de s'énerver, ça ne sert à rien.

Michel Mézy
Les salles des fêtes n'ont pas de loges, la plupart du temps, elles sont mal équipées, et ce n'est pas dû aux maires, c'est dû à leur budget d'équipement, elles ne sont pas aussi performantes qu'on le voudrait. C'est la performance de la qualité de ce qu'on va mettre en place qui va être un outil qui va permettre aux gens, dans de très bonnes conditions, de pouvoir assister à des spectacles. C'est ce qu'on nous demande aujourd'hui. Quand vous voyez l'état dans lequel est la salle des fêtes aujourd'hui, au 1er étage, les fauteuils sont éculés, et ce n'est rien de le dire, il y en a même qui tiennent avec des morceaux de planche. Les chaises ne sont pas très confortables. Si on fait des programmations culturelles de qualité, comment pourront-elles être perçues par les gens qui viendront s'ils assistent à ces spectacles de qualité dans des mauvaises conditions ? C'est ça qu'il faut penser. Il ne faut pas penser uniquement que la municipalité actuelle profite de Cœur de ville pour faire des projets. Elle fait des projets grâce à Cœur de ville, pour continuer à développer la culture locale, le théâtre, la danse, la musique. C'est ça qu'il faut voir. Il ne faut pas voir ça comme la rénovation d'une simple salle. Depuis combien de temps la salle des fêtes n'a pas été rénovée de fond en comble ? Depuis des années et des années. C'est vrai qu'il faut être modeste, mais il faut quand même reconnaître qu'on fait des efforts, même si vous n'êtes pas d'accord, c'est votre rôle. Ces efforts sont importants, non pas pour nous, municipalité actuelle, mais pour les gens qui viendront plus tard, qu'ils soient de Cosne ou pas. Tout ça permettra à notre ville d'avoir une image

de grande qualité, au-delà des débats politiques. Tout simplement ce qu'on fait servira les générations à venir.

Alain Dherbier
Concernant la rénovation, la salle telle qu'on la connaît aujourd'hui a été rénovée dans le mandat précédent. Partiellement. Notre projet était de construire une salle de spectacle. Elle a été rénovée dans le mandat précédent. La moquette d'origine a été remplacée. Je sais très bien ce qui s'est fait. Notre projet, c'était autre chose.

Michel Veneau
Au niveau culturel, je pense que c'est quelque chose d'important pour la ville. Ça va faire une salle qui aura une dimension culturelle. C'est important d'avoir une très belle image.

Michel Mézy
Il faut être à la hauteur. Si on n'est pas à la hauteur, on ne sera qu'une petite ville moyenne. Il faut être à la hauteur du territoire, à la hauteur d'avoir une activité culturelle, avec des outils culturels importants. Soit on est capable d'avoir des outils de qualité et les gens viendront à Cosne, ville centre. Soit ils iront ailleurs dans des salles beaucoup moins adaptées. C'est ça la logique. Cosne n'a pas le droit de louper ce virage.

Michel Veneau
Surtout avec l'opération Cœur de ville, c'était le moment de lancer l'opération. Comme l'a dit M. Perreau, ce sont des financements de l'extérieur. Il y a l'opportunité, une occasion exceptionnelle pour la ville, au niveau culturel, de réaliser un projet qui ne va pas être trop coûteux. Vous verrez tous les chiffres. L'État, les partenaires privés, la région et d'autres partenaires.
On passe au vote.
Qui est contre ? 7. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

B. AFFAIRES JURIDIQUES

6. Examen du rapport annuel du maire sur les délégations de service public

Michel Veneau
Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, les délégations produisent avant le 1er juin un rapport sur l'exercice écoulé. Ce document comporte des informations financières sur l'exécution du service ainsi qu'une analyse relative à la qualité du service. La commission consultative des services publics examine, sur le rapport de son président, les rapports remis par chaque entreprise. Le rapport du maire a été présenté le 11 juin dernier à la commission consultative des services publics locaux. Il a également été adressé à chacun des conseillers. Après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport du maire, concernant les rapports annuels des délégataires ; de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif.

Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
On peut quand même remarquer que le nombre d'abonnés pour l'eau a baissé : 4 314 à 4 269. Quand on discute pour refaire des branchements, oui, le nombre d'abonnés a baissé. C'est une constatation. C'est le rapport qui le dit, pas moi.

Michel Veneau
La Ville a supprimé pas mal de compteurs.

Christian Perreau
Ça fait 50 quand même !

Michel Veneau
Nous avons pris acte.

7. Cession de l'emprise foncière de la piscine au profit de la CCLVN

Charly Bruère
Afin d'assurer une gestion rationnelle et cohérente de leur patrimoine, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain ont convenu de régulariser l'emprise foncière du site de la piscine. En effet, depuis 2002, la piscine est mise à disposition de la communauté de communes dans le cadre de ses compétences optionnelles. La commune a délibéré le 1er décembre 2016 pour autoriser cette opération, dans le cadre d'une cession-échange qui devait avoir pour contrepartie des terrains situés à Saint-Lazare ainsi qu'une partie du parking de la Chaussade. Or, au regard de certaines contraintes, la nature de l'opération a été modifiée. De plus, les travaux de rénovation de la piscine initialement arrêtés ont évolué et ne correspondent plus à l'emprise foncière qui a été cédée par acte authentique le 8 novembre 2017. Afin de céder l'emprise foncière nécessaire et définitive au projet, le géomètre est intervenu de nouveau le 28 mai 2019 pour actualiser le découpage parcellaire. En conséquence, il y a lieu de rapporter la délibération et d'établir un acte correctif.
Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de rapporter la délibération du 1er décembre 2016 et d'approuver la cession à l'amiable, sans déclassement du domaine public de la piscine, au profit de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain, et d'établir un acte notarié correctif.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Où en est le projet contigu à la piscine ?

Michel Veneau
Il passera en conseil municipal peut-être en juillet. Nous avons déjà délibéré dessus. On en est au compromis. Ça avance.

Alain Dherbier
Pour l'instant, le bâtiment n'est pas acheté. C'est le compromis. Est-ce que le plan modificatif a été fait ?

Michel Veneau
Oui, avec les nouvelles dimensions, 3 m, 3,5 m.

Alain Dherbier
On en a un exemplaire à la communauté, ça ne me dit rien.

Michel Veneau
Bien sûr, le président l'a signé. La ComCom était représentée.
Plus de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRES GÉNÉRALES

8. Approbation du site patrimonial remarquable (SPR)

Michel Veneau
Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a approuvé le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire en date du 17 juin 2019, assorti des prescriptions suivantes. Le document, dénommé additif au règlement concernant l'îlot du Château, sera intitulé Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction de l'îlot du Château. Un renvoi explicite sera fait à ce document dans le paragraphe 2.2-1, Généralités du règlement. Dans ledit document, dans le paragraphe Place ou autre espace libre, à dominante minérale, à créer ou à requalifier, ajouté en fin de paragraphe, les matériaux, plantations, dispositifs techniques et mobiliers urbains seront choisis ou conçus dans un triple objectif de qualité, de sobriété et de pérennité. L'objectif final d'aménagement et de mise en valeur visera à faire disparaître le stationnement dans la cour du vieux château. L'objectif, c'est de faire disparaître le stationnement dans la cour du vieux château. C'est la préconisation qui a été demandée.
Dans le paragraphe Emplacements réservés remplacé, « pourra être réalisé » par « devra être réalisé ».
Dans le paragraphe Passage ou liaisons piétonnes à maintenir ou créer, compléter ainsi « le sol en pavage ancien sera conservé, repris ou complété au besoin ».
Dans le paragraphe Façades mitoyennes et héberges mises à nu, modifier ainsi : « le traitement de maçonnerie de l'ancien château d'une part, et celle de l'ancien mur de ville d'autre part – ainsi des parcelles 3642, 34142 – devra prendre en compte les observations archéologiques qui résulteront des prescriptions faites à l'occasion de l'instruction des travaux. Arrêté de zonage de présomption de prescription architecturale du 30 novembre 2004 ». Ajouter en fin du même paragraphe : « les dispositifs techniques : ventilation, climatisation, visibles avant ou après la démolition recevront un traitement pour les intégrer au bâti et les masquer à la vue, claustra de bois par exemple ».

Le rapport de présentation a fait l'objet de mise à jour réglementaire pour tenir compte de l'évolution de la réglementation du patrimoine et de celle de l'environnement.
La réévaluation de l'intérêt patrimonial du château et la nécessité de créer un nouvel espace public sur zone à l'emplacement des anciens fossés ont été intégrées. Dans le cadre de l'enquête publique, il a été donné satisfaction à Messieurs Alexandre Boucher-Baudard concernant les sites de Port Aubry et de la Folie, à M. Verdier concernant le projet de voie verte des vignobles Cosne-Sancerre.
Aussi, après avis favorable de la commission des travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine, et de la commission locale du site patrimonial remarquable, après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal d'approuver le document de gestion du site patrimonial remarquable appelé Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) composé du rapport de présentation des objectifs PVAP, auquel est annexé le diagnostic règlementaire du cahier des recommandations, des documents graphiques, le document se substituant de plein droit à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine approuvé par délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2015. Conformément à l'article D642-1 et D642-10 du code du patrimoine, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une motion en caractère apparent dans le journal diffusé dans le département, ainsi qu'une publication au registre des actes administratifs. Le Plan de valorisation de l'architecture du patrimoine (PVAP) du site patrimonial remarquable et le caractère de servitude d'utilité publique, le document sera annexé au plan local d'urbanisme. Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels.
La délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle aura été effectuée la dernière des formalités, à la réception en sous-préfecture de la délibération d'approbation, accompagnée du dossier de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) et de l'accomplissement des mesures de publicité, d'affichage en mairie et mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

Avez-vous des observations ?
On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

9. Installations de bornes marchés escamotables – demande de subvention

Chérif Mouat
La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire compte actuellement deux marchés de plein air hebdomadaires qui se tiennent en ville les mercredis et dimanche matin, de 8 h à 12 h 30 durant toute l'année. Les étals sympathiques et variés proposent des produits alimentaires locaux conventionnels et quelques produits bios. On trouve également de l'habillement, des fleurs, divers articles de bazar et toutes sortes d'articles à chiner sur les marchés. Avec plus de 130 commerçants ambulants le dimanche, le marché bénéficie d'une renommée qui s'étend bien au-delà du bassin de vie. Lieu de convivialité, de rencontres et d'échanges, temps fort de la vie locale drainant un large public de fidèles consommateurs, qui augmente durant la période estivale, le marché de Cosne est sans conteste un élément structurant de la cité. Pour répondre à la demande des commerçants, aux exigences de sécurité et de salubrité, une mise aux normes comprenant l'installation de nouvelles bornes marchés escamotables permettent de

raccorder en eau et électricité, programmées par la collectivité, 8 bornes encastrables, dont 4 alimentées en eau et électricité seront mises en place boulevard de la République courant juillet 2019. Les travaux se dérouleront en dehors des animations d'été et devraient débuter le 8 juillet pour se terminer vers le 20 juillet 2019.
Pour les chiffres
Dépenses bornes marchés escamotables : 45 950 €
Clés de borne marché : 367 €
Raccordement : 9 076 €
Pour un total HT de 55 393 €

Pour les financer :
- le conseil départemental à hauteur de 6 924 €, soit 12,5 %
- l'État (Direccte), 11 079 €, soit 20 %
- la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire à hauteur de 37 390 €, soit 67,5 %
Pour un total égal à 55 393 €.

Le contrat cadre de partenariat a été signé entre le conseil départemental de la Nièvre et la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain le 17 décembre 2018.
Aussi, après avis favorable de la commission des travaux et des bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine et de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de valider le projet d'aménagement des places du marché avec installation de bornes escamotables ; d'approuver le budget de l'opération et de son plan de financement susmentionné ; de solliciter la demande d'inscription de cette opération au contrat cadre de partenariat 2018-2020 du département avec la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain et une subvention auprès du département de la Nièvre d'un montant de 6 924 € HT, soit 12,5 % du budget de l'opération estimé à 55 393 € HT, au titre du contrat cadre de partenariat 2018-2020 ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Pas de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

10. Approbation de l'adhésion de la CCLVN au syndicat Nièvre Numérique

Charly Bruère
Dans le cadre du projet Nièvre très haut débit (THD), les statuts de Nièvre Numérique permettent d'accueillir les communautés de communes, de les associer à la gouvernance et de les impliquer dans ce projet. Cet accueil vise le fait d'être au plus proche des besoins du territoire et de répondre aux multiples sollicitations des communes notamment pour accorder des sites publics et des entreprises confrontées à des difficultés de connexion. Nièvre Numérique est un syndicat mixte ouvert, dont l'objet est la création et l'exploitation d'un réseau de communication électronique sur le territoire de ses membres, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire visant à réduire les inégalités territoriales dans l'accès aux technologies de l'information et de la

communication, en optimisant l'attractivité des territoires. L'adhésion emporte transfert de compétences au profit du syndicat. La participation annuelle aux dépenses de fonctionnement du syndicat est répartie selon un critère géographique et fixée à 1 € par habitant par les EPCI et le nombre de prises construites. Chaque EPCI participe annuellement à la hauteur de 1 € par prise, selon le nombre total de prises THD construites. En outre, l'infrastructure passive de télécommunication créée en 2003, le réseau de communication électronique existant sur le territoire de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain, est exclue du périmètre de compétence confié à Nièvre Numérique. Depuis 2018, deux opérations de pose de câbles fibre optique sont engagées pour établir une montée en débit ADSL de 484 lignes, dont 254 lignes à plus de 30 Mb/s, sur les communes de Tracy-sur-Loire, Saint-Martin-sur-Nohain, puis Annay. Le montant de ces projets est de 583 900 € TTC et les travaux reposent sur une convention conclue avec la communauté de communes, au moyen d'une participation financière de 73 660 €. Une programmation des déploiements est menée en concertation avec Nièvre Numérique sur 2018-2020 et établie en fonction de différentes contraintes d'ingénierie, autorisations, besoins de connexion. Les premières poses d'armoires optiques et de câbles ont débuté sur le nord de Cosne et Myennes. Le projet Nièvre THD comprend également un volet radio avec une évolution de la couverture annuelle WiMAX en radio 4G fixe pour délivrer des débits de 30 Mb/s. La combinaison des technologies fibre optique, VDSL du réseau téléphonique et radio 4G fixe une couverture très haut débit de la communauté de communes en 2020.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain au syndicat Nièvre Numérique.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Pas de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

11. Cœur de ville : demande de subvention FNADT

Michel Veneau
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, lauréat de l'appel à projet Action Cœur de ville, se doit de mettre en place des actions qui permettront aux Cosnois de visualiser les futurs projets. Il s'agit de favoriser la participation citoyenne. Aussi, lors de la dernière réunion, le comité de projet, d'un commun accord entre les signataires, à savoir l'État, la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain, la Ville de Cosne, a décidé de créer une boutique à projets. Ce lieu de concertation permettra à chacun d'exprimer son avis, ses interrogations, ses doutes, et de recueillir des informations relatives au contenu et au déroulement du projet Cœur de ville. La boutique à projets sera un lieu recensant une multitude d'acteurs et d'experts à la disposition des habitants et des entreprises, comme par exemple un chargé de développement des fonds Fisac ou la permanence du CAUE, en lien avec tous les axes transversaux de l'action Cœur de ville. La boutique à projets doit faire découvrir les actions Cœur de ville et de la communauté de communes, dans un périmètre proche, en direction des riverains concernés par les projets, les travaux, mais aussi à l'échelle de la ville et de la communauté de communes. Il s'agit de

rassurer les habitants, de lever les inquiétudes injustifiées et donner un sens aux arbitrages réalisés, souligner l'ambition des interventions prévues, leur impact sur l'attractivité de la commune et de la ComCom et leur contribution au changement de perception de celles-ci, donner à voir à tous de façon simple et ludique la transformation de la ville pour agir sur l'ensemble du territoire. Voilà la vocation de la boutique à projets de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain. La boutique à projets doit permettre de dialoguer avec les habitants. Il faut s'assurer de la bonne compréhension des indications délivrées, aider les habitants à anticiper les changements. Il importe donc de communiquer précisément sur les projets, le phasage de ceux-ci, les nuisances liées aux chantiers, les acteurs en présence, leur rôle et fonction au cours des différentes phases. Le coût global du projet TTC sur 3 ans s'élèverait à 151 000 €, soit un peu plus de 50 000 € par an. Ce budget inclut quelques travaux d'aménagement pour les anciens locaux de l'office de tourisme, les frais de fonctionnement intégrant la prise en charge d'un poste qui devrait être financé pour partie par l'État, à hauteur de 50 %, dans le cadre du FNADT. La Ville et la communauté de communes prendront à leur charge respectivement 25 % du coût de l'opération. Afin de favoriser la participation citoyenne et de permettre l'émergence de projets innovants, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention pour la boutique de projets, au titre FNADT 2019 ; signer tout document et toute formalité concernant la mise en place de ce projet.

Avez-vous des questions ?
Pas de question ? On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

12. Modification des statuts – Changement de nom de la collectivité

Michel Veneau
Il s'agit du changement de nom de la communauté de commune. On délibère dans chaque commune pour approuver le nouveau nom de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain.
Vu la notification de la délibération n° 2019/111-04 du conseil communautaire, en janvier 2017, la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain a pris forme, fruit de la fusion des communautés de communes Loire et Nohain, Loire et Vignoble et En Donziais. Cette fusion, amorcée dans la perspective du schéma départemental de coopération intercommunale de la Nièvre, représente plus que le regroupement de trois collectivités. Ce sont trois entités qui se sont engagées dans la construction d'une nouvelle démarche de territoire. Une phase de construction implique des évolutions, des étapes à franchir. En fin d'année 2017-2018, le conseil communautaire a été appelé à choisir le devenir des compétences qui étaient portées par les anciennes intercommunalités. L'année 2019 apporte une nouvelle étape : le choix d'une identité, un nom à affirmer. Un tel choix requiert une modification des statuts de la communauté de communes, qui doit être opéré selon la procédure suivante. L'assemblée délibérante de l'intercommunalité doit se prononcer à la majorité simple. La délibération fait l'objet d'une notification à l'ensemble des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose alors d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le

changement à compter de la notification. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de trois mois. Si la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté de communes, article L5211-5 du code CGCT est atteinte, le préfet prononce la modification des statuts par arrêté préfectoral. Le travail de la commission communication et les remarques du conseil communautaire ont abouti à une proposition de nom : Cœur de Loire.
Aussi, il est demandé au conseil municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, d'approuver la nouvelle dénomination, communauté de communes Cœur de Loire ; d'approuver les modifications des statuts de la communauté de communes.

Avez-vous des observations ? Pas d'observation ?
On passe au vote.
Qui est contre ? 1 contre. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité

D. AFFAIRES SPORTIVES

13. Convention entre le Conseil régional Bourgogne-Franche-Compté et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour l'utilisation du gymnase Pierre-Gilles de Gennes

Micheline Henry
Le gymnase Pierre-Gilles de Gennes est un ensemble immobilier de 1 900 m2 de surface utile, qui comprend entre autres une salle de sport collectif de 1 235 m2, une salle annexe de 300 m2, quatre vestiaires avec douche, deux pour garçons, deux pour filles et des locaux de rangement. Afin de permettre à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire de disposer d'un site sportif supplémentaire, il a été décidé d'établir une convention, en date du 19 octobre 2009, avec la Région, pour définir les conditions de mise à disposition des locaux concernés. Cette convention a pris effet le 1er décembre 2009 et a été renouvelable chaque année par demande écrite auprès du conseil régional. A chaque rentrée scolaire, des réunions informelles ont lieu entre les représentants de la mairie, élus et services municipaux, et la direction du lycée Pierre-Gilles de Gennes, pour établir un planning mentionnant les associations municipales utilisant cet équipement sportif. Cependant, il est indispensable de réviser la convention pour plusieurs raisons. Le nombre et le nom des sections sportives utilisant maintenant le gymnase ont maintenant évolué. Il y a le basket, le foot, la natation et le volley. L'accès à cette salle de sport a été modifié également car, pour des raisons de sécurité, il a été mis des serrures avec badge (on a comme pour tous les autres badges, la vue sur tout ce qui s'y passe). De ce fait, il est décidé d'établir une nouvelle convention entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la région Bourgogne Franche-Comté afin de contractualiser les futures conditions d'utilisation de cette installation sportive régionale.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver les propositions de la convention ainsi définies et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Nathalie Pétouillat
Où en est la demande de travaux pour le site pro par rapport à l'entrée ? Vous deviez rencontrer les élèves vendredi à 14 h.

Micheline Henry
J'ai rencontré le représentant des élèves vendredi à 14 h précises, ainsi que le proviseur adjoint. Ça a été défini, on a défini les emplacements. Il y aura 4 bancs – j'appelle ça des bancs à cheval, ce n'est pas des bancs avec des dossiers, parce que c'est plus pratique pour eux et comme ils se mettent toujours assis sur les dossiers, ça leur évitera. Ils seront installés pour la rentrée.

Nathalie Pétouillat
Apparemment, ils souhaitaient que l'entrée soit reculée pour qu'il y ait plus de place et qu'ils soient moins en bordure de route.

Micheline Henry
Justement, c'était Mme Quillier qui était au conseil d'administration, elle m'en a fait part. Mais je n'ai jamais entendu parler de ça.

Michel Veneau
Si, il y a plus de 5 ans. On avait rencontré les responsables de l'époque et comme le grillage avait été un peu, ils avaient souhaité reculer… Mais ce n'est pas de notre compétence. Ce n'est pas la Ville de Cosne, c'est la Région.

Propos inaudibles

Micheline Henry
Reculer le portail, je ne vois pas…

Michel Veneau
Ce n'est pas que le portail, c'est une partie du grillage, pour sécuriser les élèves devant.

Micheline Henry
Ils ont de la place.

Michel Veneau
Ils ont pas mal de place.

Micheline Henry
En plus, il y a eu les plots de mis pour vraiment sécuriser.

Chérif Mouat
Juste une précision puisque je travaille là-bas. Pour les bancs et l'aménagement, ça se passe sur le site Georges Sand. Et reculer la barrière, c'est le…

Michel Veneau
C'est le lycée professionnel.

Propos inaudibles

Chérif Mouat
Non, ce n'est pas le même.

Propos inaudibles

Micheline Henry
Attendez qu'on soit bien d'accord. Ce dont je parle, les bancs que les élèves ont demandé, c'est à l'extérieur du site quand on sort de la rue Croix-Janvier. On est bien d'accord ?

Michel Veneau
Oui, ce n'est pas le même site.

Propos inaudibles

Le site pro, on ne peut pas reculer l'entrée. On peut juste bouger le grillage. Vous vous rendez compte, ce sont des trucs en béton !

Micheline Henry
Quand on a fait le parking en face…

Michel Veneau
Oui, quand on a remodifié le parking, il y a 5 ans.
Il faut qu'on soit clair. La Ville ne pourra pas rentrer à l'intérieur de l'établissement. Tout ce qui est sur le domaine public, on peut abonder pour la sécurité des enfants.

Propos inaudibles

Micheline Henry
Après, on est sur la partie publique, communale.
Reculer, on en avait discuté. La Région, ils sont d'accord, je comprends bien, si c'est nous qui faisons les travaux, c'est sûr qu'ils doivent être d'accord !

Michel Veneau
L'entrée, on ne pourra pas la bouger. Il n'y a que le grillage.

Micheline Henry
On l'avait dit à l'époque d'ailleurs.

Michel Veneau
L'entrée, on ne pouvait pas. On était allé avec M. Renaud à l'époque, il y a plus de 5 ans. La Région voulait bien…

Micheline Henry
J'ai renvoyé un mail cet après-midi à M. Claude pour précision par rapport à ça. Je pense qu'il n'a pas oublié ce qu'on a dit. Après, que la Région soit d'accord, c'est autre chose.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

Pas de questions supplémentaires. On va clore ce conseil municipal. Merci de votre participation.

Signature des membres présents :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller municipal
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Madame Sylvaine BERGIN	Conseiller municipal
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal

Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal